

COMMUNE DE HERBITZHEIM

Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 septembre 2022 à 20h00

Sous la présidence de M. Michel KUFFLER, Maire

Nombre de membres en exercice : 19

Membres présents : 13

Mmes ORDITZ et SEBAA Adjointes,
M. PADRIXE Adjoint,
Mmes FALK, KOEPEL, LOCATELLI, MULLER, STEINER,
MM. HUMBERT, ROGER, RUFF, WITTMANN

Absence excusée avec procuration : 4

M. PEISSEL-SARAGOZA pour M. WITTMANN
M. BUHA pour M. RUFF
Mme HERTER pour M. HUMBERT
Mme SCHMITT pour M. PADRIXE

Absence excusée : 1

M. GILGER

Absence non excusée : 1

M. MULLER

Secrétaire de séance : Mme ORDITZ

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu précédent
2. Renouvellement des membres de la commission de suivi de site de la société Inéos Polymers Sarralbe SAS (délibération n°2022-071)
3. Stockage bois derrière la fontaine Simmelsbronn (délibération n°2022-072)
4. Facturation aux Eclaireurs et Eclaireuses de France pour dépôt d'ordures (délibération n°2022-073)
5. Facturation aux Eclaireurs et Eclaireuses de France pour travaux (délibération n°2022-074)
6. Tarif location gymnase pour gym douce (délibération n°2022-075)
7. Facturation des clés du logement aux Tilleuls à la famille Becker (délibération n°2022-076)
8. Remboursement fiche d'intervention pour certificat ID (délibération n°2022-077)
9. Remboursement carte grise véhicule communal (délibération n°2022-078)
10. Demande de la DETR pour travaux de mise en sécurité des entrées de village (délibération n°2022-079)
11. Plan communal de sauvegarde (délibération n°2022-080)
12. Embauche personnel communal périscolaire et centre aéré (délibération n°2022-81)
13. Location Tilleuls pour soutien scolaire (délibération n°2022-082)
14. Remplacement des luminaires des écoles, des Tilleuls, de la salle polyvalente et du gymnase (délibération n°2022-83)
15. Renouvellement contrat électricité des bâtiments publics (délibération n°2022-84)
16. Horaires éclairage public (délibération n°2022-85)
17. Principe de la priorité à droite dans le village (délibération n° 2022-86)
18. Devenir du chêne au Tennis Club (délibération n° 2022- 87)
19. Exploitation Forêt communale : choix du bûcheron et du débardeur (délibération n°2022-88)
20. Fixation des dates des prochains centres aérés et autorisation d'embauche (délibération n°2022-89)

1. Approbation du compte-rendu précédent

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont une remarque à formuler au regard de la lecture du compte-rendu. Aucune remarque n'ayant été faite, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Renouvellement des membres de la commission de suivi de site de la société Inéos Polymers Sarralbe SAS (délibération n°2022-071)

La sous-préfecture de Sarreguemines demande à ce que la commune désigne une personne pour siéger et représenter notre collectivité en qualité de titulaire et une personne en qualité de suppléant afin de renouveler la composition de la commission de suivi de site de la société Inéos Polymers Sarralbe SAS.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les candidatures de M. Gilbert ROGER en tant que titulaire et de M. Emmanuel PADRIXE, Adjoint, en tant que suppléant.

3. Stockage bois derrière la fontaine Simmelsbronn (délibération n°2022-072)

Ce point est reporté.

4. Facturation aux Eclaireurs et Eclaireuses de France pour dépôt d'ordures (délibération n°2022-073)

Suite au dépôt d'ordures qui a été constaté aux abords de la D919 et sur le site des Eclaireurs et Eclaireuses de France à hauteur du chalet du Wackenhubel, Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de dresser un procès verbal et demande également le remboursement des travaux qui en ont découlés pour un montant de 581€.

Le conseil municipal approuve la demande de Monsieur le Maire à l'unanimité.

5. Facturation aux Eclaireurs et Eclaireuses de France pour travaux (délibération n°2022-074)

La commune a effectué des travaux de pose d'une cuvette pour les sanitaires au prix de 145€ et 50€ de main d'œuvre. Monsieur le Maire demande à ce que ces sommes soient facturées aux Eclaireurs et Eclaireuses de France.

Le conseil municipal approuve cette facturation à l'unanimité.

6. Tarif location gymnase pour gym douce (délibération n°2022-075)

Monsieur le Maire propose de louer le gymnase à Madame Nathalie Boyon de Harskirchen pour ses séances de gym douce avec les séniors au prix de 120€ par semestre. Ce tarif sera susceptible d'augmenter à partir de novembre pour l'utilisation de l'éclairage et du chauffage.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

7. Facturation des clés du logement aux Tilleuls à la famille Becker (délibération n°2022-076)

La famille Becker ayant demandé à se procurer de nouvelles clés suite à la perte des leurs, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de pouvoir facturer ces clés à la famille Becker au prix de 161,77€.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

8. Remboursement fiche d'intervention pour certificat ID (délibération n°2022-077)

Monsieur le Maire ayant dû renouveler la clé cryptographique USB nécessaire pour pouvoir signer numériquement les actes administratifs, le conseil municipal décide que les frais qu'il a engagés pour un montant de 84,80€ lui soient remboursés.

9. Remboursement carte grise véhicule communal (délibération n°2022-078)

Monsieur le Maire demande à ce que les frais de carte grise d'un véhicule communal s'élevant à 133,76€ et avancés par M. Emmanuel PADRIXE, Adjoint, lui soient remboursés.

Le conseil municipal approuve ce remboursement à la majorité avec une abstention, celle de M. Emmanuel PADRIXE.

10. Demande de la DETR pour travaux de mise en sécurité des entrées de village (délibération n°2022-079)

Suite à la délibération n°2022-055 du 23 juin 2022, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de rajouter la demande de la DETR à cette délibération.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

11. Plan communal de sauvegarde (délibération n°2022-080)

M. Emmanuel PADRIXE, Adjoint, expose au conseil municipal le plan communal de sauvegarde élaboré par la commune et se chargera des mises à jour futures de ce plan.

Le conseil municipal adopte ce plan à l'unanimité.

12. Embauche personnel communal périscolaire et centre aéré (délibération n°2022-81)

Monsieur le Maire souhaite embaucher Mme Schmözlín Laura à raison de 30h par semaine en qualité de stagiaire pour assurer à la fois le périscolaire et le centre aéré. Mme Schmözlín cuisinera chaque lundi pour le périscolaire et devra également veiller à se former au BAFD.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour cette embauche.

13. Soutien scolaire aux Tilleuls (délibération n°2022-082)

Mme Romane Lemaire propose d'effectuer du soutien scolaire à partir du 17 septembre 2022 pour les niveaux allant du primaire à la 6^e-5^e le samedi de 9h à 12h. Monsieur le Maire propose de lui louer la salle des Tilleuls pour un montant de 50€ par mois avec le premier mois gratuit, le loyer sera ensuite payable chaque 10 du mois pour le mois en cours. Une caution de 250€ sera également demandée à Mme Lemaire.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

14. Remplacement des luminaires des écoles, des Tilleuls, de la salle polyvalente et du gymnase (délibération n°2022-83)

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- Donne son accord pour la réalisation des travaux de remplacement des luminaires des écoles, des Tilleuls, de la salle polyvalente et du gymnase par des LED selon le devis de l'entreprise Hacquard d'un montant de 88446€
- Sollicite une subvention auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace, de la région, de l'Europe et de l'Etat
- S'engage à prendre en charge la part qui lui incombe après subventions
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente décision
- Inscrit le montant de ces dépenses au budget de la commune

15. Renouvellement contrat électricité des bâtiments publics (délibération n°2022-84)

Monsieur le Maire présente le devis d'électricité de Total Energies pour un montant de 1678,85€ le mégawatt.

Après délibération, le conseil municipal décide de donner pouvoir à Monsieur le Maire et aux adjoints de négocier de meilleurs tarifs.

16. Horaires éclairage public (délibération n°2022-85)

Afin de réaliser des économies suite à la flambée des prix de l'énergie, Monsieur le Maire souhaite faire un essai de réduction du temps d'éclairage public et l'éteindre sur la plage horaire 23h00-06h00.

Le conseil municipal se prononce pour à la majorité, 1 abstention, M. ROGER et 1 voix contre, Mme LOCATELLI.

17. Principe de la priorité à droite dans le village (délibération n° 2022-86)

Dans un souci d'encore limiter les excès de vitesse dans le village, Monsieur le Maire émet le souhait de faire l'essai d'adopter le principe de la priorité à droite dans tout le village sauf aux giratoires. Il précise qu'il lui faudra demander l'aval au département en ce qui concerne les routes départementales D738 et D919.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce en faveur de ce principe à la majorité, 1 abstention, M. ROGER et 7 voix contre, Mmes FALK, KOEPEL, LOCATELLI, MULLER, STEINER et MM. RUFF et WITTMANN,

18. Devenir du chêne au Tennis Club (délibération n° 2022-87)

Le vieux chêne se trouvant au Tennis Club ayant été endommagé et présentant un risque pour le public, Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal quant à son abattage.

Après délibération, le conseil municipal se prononce pour l'abattage du chêne à la majorité et 1 abstention, Mme Delphine ORDITZ.

19. Exploitation forêt communale : choix du bûcheron et du débardeur (délibération n°2022-88)

M. Emmanuel PADRIXE, Adjoint, explique les travaux qui vont être réalisés en forêt et nomme les parcelles concernées. Les coupes de hêtres dépérissants sont privilégiées. Notre garde-forestier, Marc Limon, table sur une exploitation de 1500 mètres cubes environ. La société d'exploitation forestière sélectionnée, après devis, est Bois Serge Eric Kany pour les montants ci-dessous.

Exploitation en m3 (exploitation en feuille)	BO = 12 €	Location tracteur + chauffeur en heure	84 €
	BIL = 13 €		
Cubage des bois en m3	BO BIL = 2,40 €	Bois de chauffage en stère (les bois devront impérativement être débarqués en bordure de route)	Façonnage entre piquet : 25 €
Débardage en m3 (débardage en feuille)	BO = 10 €		Façonnage en ballots : 28 €
	BIL = 10 €		Livraison = 16 €
Bûcheron à l'heure	47 €		

Le conseil municipal approuve ces choix d'exploitation ainsi que le devis proposé à l'unanimité.

20. Fixation des dates des prochains centres aérés et autorisation d'embauche (délibération n°2022-89)

Suite à la prise de parole de Mme Delphine ORDITZ, Adjointe, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les dates des prochains centres comme suit :

- Toussaint : du lundi 24 octobre au vendredi 28 octobre 2022
- Hiver : du lundi 13 février au vendredi 17 février 2023
- Printemps : du lundi 17 avril au vendredi 21 avril 2023
- Été : du lundi 10 juillet au vendredi 04 août 2023

Et donne l'autorisation à Monsieur le Maire d'embaucher le personnel nécessaire selon le nombre d'enfants inscrits.

Ces dates restent, toutefois, flexibles en fonction des disponibilités de la/du directrice/eur du centre aéré.

Pour copie conforme
Fait à Herbitzheim, 14 septembre 2022

Pour signature :

Le Maire : M. KUFFLER		La secrétaire : Mme ORDITZ	
-----------------------	--	-------------------------------	--